

Les budgets PARTICIPATIFS

VILLE DE
Nantes

Proposez, choisissez,
réalisez **VOS idées !**



Ma ville, mon quartier,
je participe

**CHARTRE DE
FONCTIONNEMENT**

Les budgets PARTICIPATIFS



Les budgets participatifs

PRÉAMBULE

La mise en œuvre d'un budget participatif à Nantes s'inscrit dans le nouveau cycle de notre politique de proximité :

Une ville qui renouvelle son action au plus près des habitants, à l'échelle des quartiers ;
une ville qui s'appuie sur la force de proposition et d'initiative des citoyens pour soutenir un nouveau modèle résolument tourné vers la transition écologique et les solidarités.

Sa mise en place et son animation s'intègrent dans un paysage comprenant d'autres outils ou dispositifs de participation soutenant le pouvoir d'agir et d'initiatives des citoyens dans leur quartier, et tout particulièrement les Bureaux des Projets. Ils ont été conçus en 2016, à l'échelle des 11 quartiers nantais, avec l'objectif d'encourager et accompagner l'engagement et l'implication des citoyens dans des projets collectifs de proximité, dans un dialogue et une dynamique de coopération entre habitants et élus du quartier.

Fort de cette expérience, le budget participatif souhaite renforcer davantage encore la capacité et les compétences des citoyens à monter ensemble des projets, contribuant à rendre vivante et concrète, avec leurs initiatives, la ville des proximités, sobre, solidaire et engagée !

L'ambition du budget participatif nantais est, ainsi :

- **de soutenir la capacité d'agir des Nantais et des Nantaises**, dans sa dimension d'émancipation individuelle et surtout collective ; faire ensemble pour renforcer le lien social à l'échelle de son quartier, s'organiser entre pairs pour mener une action au service du collectif,
- **de co-construire des projets au service de la transition écologique, sociale**, dans des liens de coopération et d'engagement réciproque entre les citoyens, les élus et avec les services publics, à l'heure où le rapport aux autres, le lien social et les solidarités, l'accès à la nature et au vivant, les nouveaux modes d'habiter ou encore de consommer plus durables, sont au cœur des enjeux de proximité,
- **d'impliquer les citoyens à toutes les étapes du projet** : de la conception des projets jusqu'à leur réalisation, en passant par la délibération collective pour décider de leur soutien (financier, technique ou logistique), dans une logique d'engagement réciproque et de co-responsabilité entre la ville et les citoyens.

Les grands principes

DU BUDGET PARTICIPATIF

Ce budget participatif s'appuie sur 7 grands principes. Ils ont été définis dans le cadre d'une démarche de co-construction impliquant des citoyens investis dans le champ du pouvoir d'agir, des porteurs de projets, des associations, des agents, des élus... qui ont travaillé ensemble aux contours de ce budget participatif.

La réception des projets au fil de l'eau

Les idées des citoyens sont écoutées, accompagnées, sélectionnées et soutenues tout au long de l'année, sans appel à projet avec une date butoir.

Un engagement réciproque

Pour chaque projet, l'objectif est de favoriser le faire ensemble entre les citoyens et la Ville dans une logique d'engagement réciproque et de coopération ; la Ville s'engage ainsi à appuyer la naissance du projet et les citoyens, eux en retour, doivent assurer sa bonne mise en oeuvre sur le terrain.

Du soutien et des moyens

Les citoyens peuvent bénéficier d'un accompagnement global avec du conseil, un soutien au montage du projet, une aide financière et matérielle adaptée.

Une démarche d'amélioration continue

L'objectif est d'évaluer en continu l'efficacité et l'accessibilité du dispositif avec les citoyens, chaque année, pour proposer des améliorations et des évolutions.

Un repère et des pairs en proximité

Les citoyens disposent d'un lieu dans le quartier où ils peuvent rencontrer des agents de la Ville, pour les accompagner dans l'émergence et la mise en oeuvre de leurs projets.

Une délibération collective

Tout projet proposé fait l'objet d'une délibération collective entre citoyens (habitants et associations) et élus du quartier, et l'ensemble des décisions sont rendues publiques au plus grand nombre, dans une exigence de transparence.

Un récit partagé, concret & sensible

L'ensemble des citoyens impliqués et leurs initiatives sont mis en valeur sur une plateforme numérique. On y retrouve le descriptif du projet, l'état d'avancement, le financement obtenu, l'engagement réciproque mais aussi des photos, des vidéos... tout au long de leur concrétisation.

Les règles du jeu

& LE FONCTIONNEMENT

LES PORTEURS DE PROJET

Le budget participatif est ouvert à tous les citoyens de la Ville de Nantes, sans limite d'âge (les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte référent), qui souhaitent mettre en oeuvre une initiative collective d'intérêt général local. Ainsi, peuvent participer :

- **Un groupe de citoyens** constitué en collectif avec minimum 3 personnes.
- **Une personne soutenue par des acteurs locaux.**
- **Une structure du territoire nantais*** (association, conseil citoyens, acteur de l'économie sociale et solidaire, etc.).

** Pour les structures, le recours au budget participatif ne doit pas se substituer aux subventions (dispositif de droits communs).*

LES TYPES DE PROJETS

Pour être recevable au budget participatif, les projets doivent respecter des critères incontournables :

- **Des projets d'intérêt général**, avec un bénéfice pour le plus grand nombre, sans caractère manifestement illégal, diffamatoire, discriminant ou à des fins commerciales.
- **Des projets locaux, en proximité**, à l'échelle du quartier ou à l'interface entre deux quartiers.
- **Des projets qui s'inscrivent dans une démarche collective** entre habitants.
- **Des projets qui créent du lien** entre habitants et acteurs du quartier.



Exemples de projets éligibles

- Création d'un jardin avec des jeux pour enfants, un composteur collectif et un hôtel à insectes
- Organisation d'un banquet festif entre habitants, commerçants et associations
- Création d'une scène mobile pour organiser des concerts sur le quartier
- Création d'une épicerie associative de quartier avec un projet collectif autour de la cuisine
- Animation d'une rue en l'embellissant et en y installant un terrain de pétanque
- Organisation d'un repas solidaire à destination de personnes isolées
- Exposition photo dans le quartier pour valoriser les jeunes talents
- Rénovation d'un city-stade dans le cadre d'un chantier participatif



Exemples de projets non éligibles

- Agrandissement du trottoir en face de chez soi
- Augmentation du nombre de places de parking dans la rue
- Ouverture d'un commerce
- Construction d'une salle municipale
- Soutien au fonctionnement d'une association
- Organisation de son anniversaire

Pour les projets non éligibles au budget participatif, ils peuvent, cependant, faire l'objet d'un échange avec la Ville.



Pour en savoir plus sur le type de projets soutenus, rendez-vous sur : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/budgets-participatifs>

Les règles du jeu

ET LE FONCTIONNEMENT

1

DE L'IDÉE AU DÉPÔT DU DOSSIER



Inspiration

Pour montrer que c'est possible et permettre à un maximum de Nantais et Nantaises de lancer leur propre projet, sont proposés **un site internet** dialoguecitoyen.metro-pole.nantes.fr/budgets-participatifs **et des temps forts**, de rencontres et d'échanges, avec des porteurs de projet.



Rencontre

Une fois l'idée en tête, **vous pouvez contacter votre direction de quartier** (voir la carte en fin de document) **ou envoyer un email** à : budgets.participatifs@mairie-nantes.fr



Écriture de la fiche projet

Si l'idée correspond au budget participatif, les citoyens décrivent leur initiative grâce à une simple fiche projet. Dans cette étape, un accompagnement est proposé pour les aider à formaliser leur initiative, trouver des ressources ou encore fusionner leur projet avec d'autres citoyens souhaitant lancer la même action dans le quartier. La Ville étudie également la faisabilité et le coût des projets déposés au regard des critères d'éligibilité du budget participatif.



Dépôt de la fiche projet

Une fois la fiche projet finalisée, elle est officiellement déposée sur **dialoguecitoyen.metro-pole.nantes.fr/budgets-participatifs**

2



Présentation et délibération

Les porteurs de projet viennent présenter leur initiative auprès d'un « comité d'animation », composé de citoyens volontaires - habitants du quartier, d'un élu du quartier et d'agents de la Ville.



Engagement réciproque

Les porteurs des projets lauréats et la Ville s'engagent ensemble, dans une logique de co-responsabilité, pour la réalisation et la réussite du projet :

La Ville s'engage sur une aide financière :

- Par remboursement sur facture jusqu'à 1000€
- Par une subvention jusqu'à 5000€
- Par de l'investissement dans un seuil de l'ordre de 20000€ avec une possibilité de majoration de 10000€ pour les projets interquartiers.

Illustrations de l'engagement réciproque :

Un groupe de citoyens souhaite créer un jardin d'été pour animer le quartier, avec du mobilier pour les parents et les enfants, un petit kiosque et une scène. La Ville met à disposition un espace, finance une partie du matériel et appuie le groupe d'habitants grâce à l'expertise des agents « Nature et Jardins » de la Ville pour son installation. En contrepartie, les citoyens sont responsables du bon entretien du lieu et de son animation.

LE PARCOURS ÉTAPE PAR ÉTAPE

DE L'ANALYSE À SA SÉLECTION

À l'issue de cet échange, le comité analyse le projet, délibère et décide par consensus du niveau de soutien. Ces comités d'animation ont lieu environ toutes les 6 semaines, dans chaque quartier.

La Ville peut également apporter une aide matérielle mais aussi un appui conseil pour la réalisation du projet (mise en oeuvre technique, mobilisation, communication, montage de partenariat avec d'autres acteurs locaux).

En contrepartie, les porteurs de projet s'engagent sur la bonne réalisation à court-moyen terme (délai maximum de 2 ans); un suivi au fil de l'eau; une transparence sur l'utilisation des fonds publics; la mention du soutien de la Ville Nantes au titre du budget participatif sur les différents supports de communication et de signalétique, ; un bilan/partage d'expérience.



3

DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION / VALORISATION



Mise en oeuvre du projet

Tout au long de la mise en oeuvre du projet, un appui est proposé en fonction des besoins. Cet accompagnement peut prendre diverses formes, comme des ateliers collectifs entre citoyens acteurs, ou des échanges avec des service techniques...



Bilan et valorisation

Après la réalisation du projet, les porteurs sont invités à réaliser **un bilan - retour d'expérience pour détailler ce qu'ils ont pu mettre en oeuvre, évaluer l'impact sur leur quartier et également rendre compte de ce qu'ils ont vécu et appris.** Ce retour d'expérience pourra être agrémenté de photos / vidéos et pourra faire l'objet de témoignages, essentiel pour donner envie à d'autres de se lancer.

Toute l'actualité des budgets participatifs, idées de projet, avis et débats sur :
dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/budgets-participatifs

Les règles du jeu

ET LE FONCTIONNEMENT

UN COMITÉ D'ANIMATION, C'EST QUOI ?

Qui le compose ?

Un comité d'animation est **un collectif de 15 à 20 citoyens** (organisé à l'échelle d'un quartier et composé de 80% d'habitants et de 20% de représentants associatifs) accompagné d'un élu de quartier. Pour sa composition, les exigences de parité et de représentativité des micro-quartiers sont recherchées.

Quel est son rôle ?

Accueillir les habitants ayant une idée pour le quartier, vérifier l'éligibilité du projet et définir le niveau de soutien.

Quel engagement ?

Le comité d'animation est ouvert à tout citoyen souhaitant s'engager dans son quartier. La durée d'implication est d'un an minimum. Cela représente une participation d'environ 7 réunions par an. Ce comité pourra être renouvelé en partie tous les ans (sur un tiers par exemple). Durant cette mission, les membres sont accompagnés par la Ville (formation, échanges entre membres, etc.).

Combien et où sont-ils ?

Il existe **11 comités d'animation**, un pour chaque quartier nantais.

Comment décide-t-il des projets soutenus ?

Le comité d'animation **auditionne les porteurs de projets puis délibère et décide par consensus de l'aide à apporter**, grâce à une grille de critères objectifs. Pour pouvoir prendre une décision, un quorum minimum est requis.



LA GOUVERNANCE DU BUDGET PARTICIPATIF

La mise en oeuvre du budget participatif fait l'objet d'une gouvernance collégiale et coopérative soutenant l'évaluation et l'amélioration en continu de celui-ci entre les différentes parties prenantes (élus, habitants et services).

Cette gouvernance collégiale peut prendre la forme d'une assemblée citoyenne réunissant les Nantais et Nantaises dont les projets se sont concrétisés avec le budget participatif, et les comités d'animation aux côtés des élus et services pour :

- **Construire une approche commune** entre les différents quartiers, et s'enrichir des expériences des autres.
- **Proposer des outils partagés** pour accompagner et faciliter les projets des citoyens sur le terrain, et soutenir la délibération collective des comités d'animation et sa formalisation.
- **Apporter des améliorations en continu** et les mettre à l'épreuve pour mesurer leur pertinence.
- **Animer collectivement le bilan et le récit des projets soutenus**, dans le cadre du temps fort annuel.
- **Proposer son analyse des nouvelles formes d'engagement et des modalités de coopération** développés dans les quartiers à partir des réalisations.

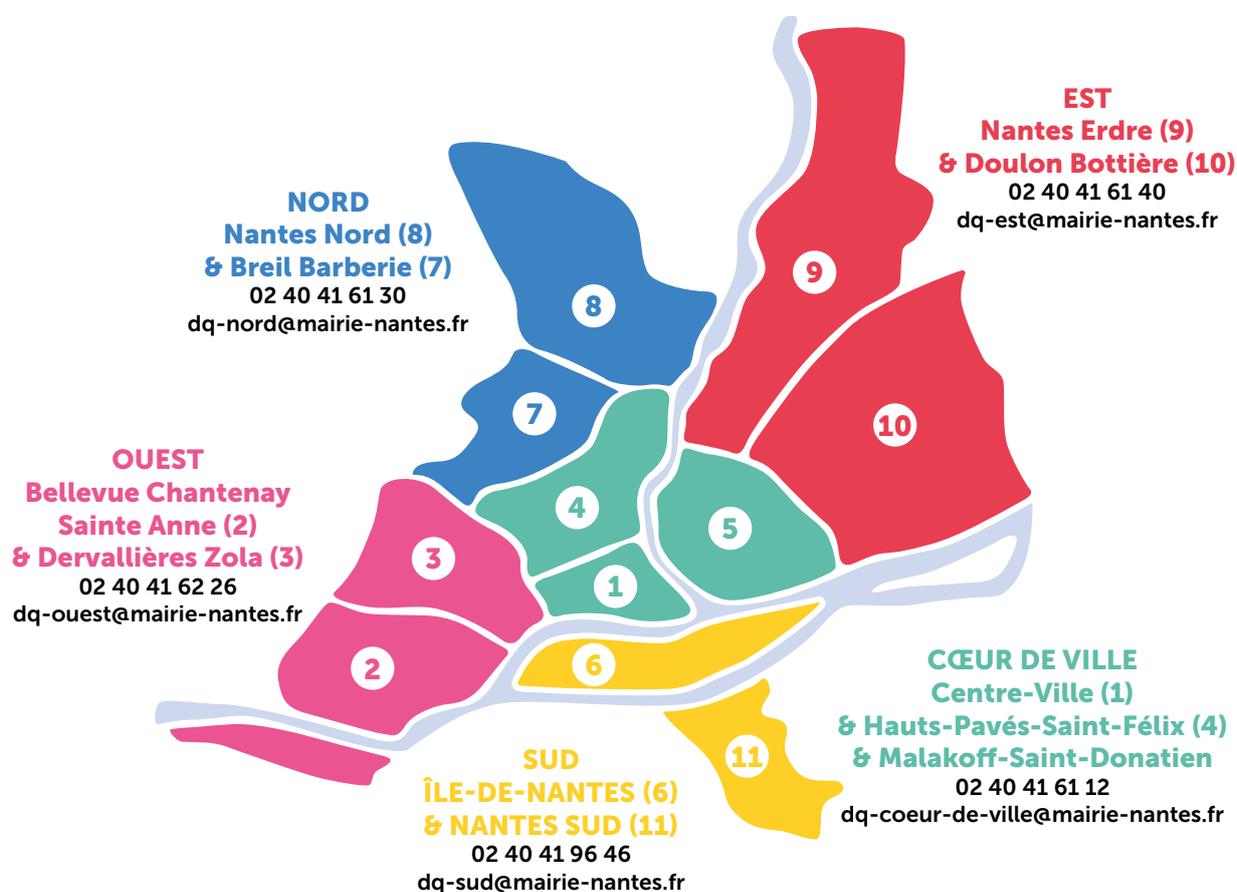


La carte

DES CONTACTS

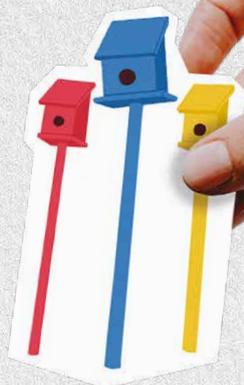
Envie de proposer une idée ?
Rejoindre un comité de quartier ?

CONTACTEZ VOTRE DIRECTION DE QUARTIER



Plus d'informations sur : metropole.nantes.fr/budgets-participatifs

Les
budgets
PARTICIPATIFS



À vous

de jouer !



VILLE DE
Nantes

ALL•NANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr



Nous contacter

Par courrier postal

Hôtel de Ville de Nantes

2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1

Accueil du public

29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes